

Aurillac, le 4 septembre 2023

Dossier n° : AE 23.0369

Demandeur : GAEC Les Aubracs des Fleurs Blanches

Date d'enregistrement de la demande : 04/08/23

Date limite de candidature : 03/11/2023

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 03/12/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
ANGLARDS-DE-SALERS	10,37	BLANCHEFLEUR Maryse	Section ZH 69aj,ak, Section ZM 39j,k,l,m, Section ZN 1j,k,l,3a,bj,bk,c,d,
MOUSSAGES	25,63	BLANCHEFLEUR Maryse	Section B 154jk,155j,k,157j,k,160,164j,k,5 00,502,805j,k,l,809,813,815,81 8,824,
SAINT-VINCENT-DE-SALERS	0,34	GARRO Michel	Section AI 344,
ANGLARDS-DE-SALERS	4,00	VISCITA Monique	Section ZR 12 aj,ak,al,am,
SAINT-VINCENT-DE-SALERS	29,06	RODDE Jean et ESPINASSE Josette	Section AD 23,25,291,292,294,296k,297, 298,421j,k,407, Section AH 2,31j,41j,42,49,53,54j,57j,k,58, 60j,k,61j,63, Section AI 162,203,204,236,262j,k,263j,k, 264j,k,303j,k, Section AL 29,30j,k,31,36,37,38,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques
publiques/Agriculture/Politique foncière